



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

Note de Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté portant organisation de la destruction des spécimens de *Phelsumas spp.* non indigènes présents dans le milieu naturel, au titre de l'article L411.8 du code de l'environnement, sur le territoire de La Réunion

Le projet d'arrêté portant organisation de la destruction des spécimens de *Phelsumas spp.* non indigènes présents dans le milieu naturel, au titre de l'article L411.8 du code de l'environnement, sur le territoire de La Réunion a été mis à la disposition du public sous format électronique sur le site internet de la préfecture de La Réunion.

Le public pouvait faire valoir ses observations au cours de la période se déroulant du 5 au 26 septembre 2022 inclus, par voie électronique.

Aucune remarque n'a été soulevée.